

Concertation charte
d'engagements sur l'usage des
produits phytosanitaires –
loi EGALIM

Atelier participatif numérique
Centre-Val de Loire
20/10/2020

SNCF Réseau Centre-Val de
Loire

Note de Synthèse

30 octobre



SOMMAIRE

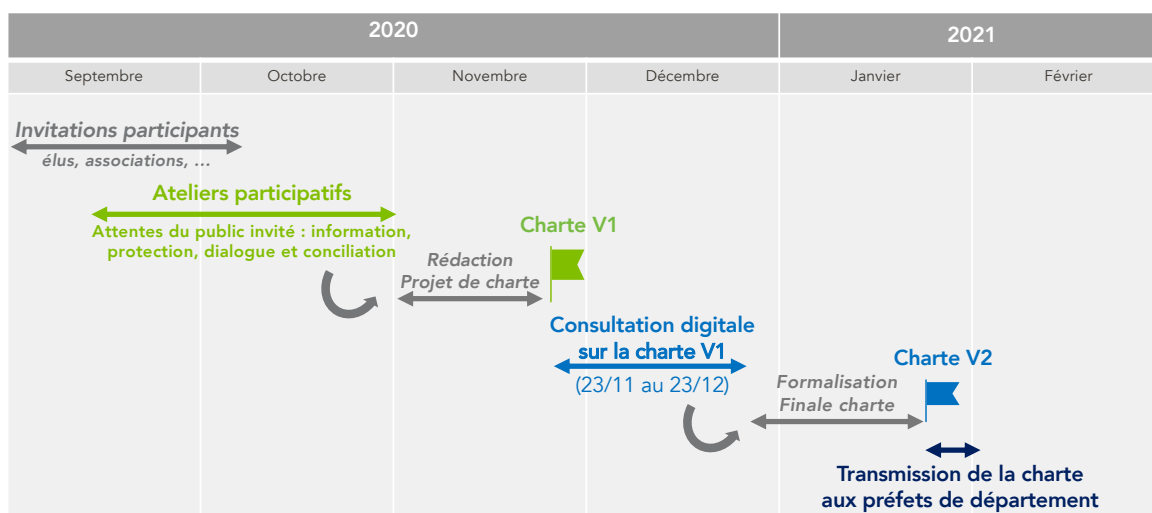
1	INTRODUCTION	3
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
2	SYNTHESE DES ECHANGES.....	4
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	7
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>8</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>8</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS	9
2.4	MOT DE LA FIN	9
3	ANNEXES.....	10
3.1	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER	10
3.2	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION	11
3.2.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
3.2.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>12</i>
3.2.3	<i>Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>13</i>
3.3	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	14

1 Introduction

1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif numérique du 20/10/2020 pour la région Centre Val-de-Loire s'inscrit dans la 1^{ère} étape de cette concertation.

1.2 Déroulement de l'atelier

30 participants dont 18 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : de 18h30 à 21h15

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national
- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

2 Synthèse des échanges

2.1 Présentation en plénière

Dans un premier temps, Francesca Aceto, Directrice Territoriale SNCF Réseau Centre-Val de Loire, accueille et remercie les participants pour leur participation à cet atelier qui, compte tenu du contexte sanitaire, se tient en numérique. SNCF Réseau Centre-Val de Loire a en charge l'exploitation de 2200km de voies sur lesquelles la végétation doit être maîtrisée à la fois pour la sécurité de ses agents et des voyageurs. SNCF Réseau s'est engagée à sortir de l'usage du glyphosate en 2021 et à terme de l'usage des phytosanitaires, tout en répondant aux enjeux de sécurité, de régularité des circulations et d'équilibre financier. Cette rencontre s'inscrit dans une démarche de concertation ouverte, sans charte pré-rédigée afin de permettre l'écoute des territoires qui sont au cœur de la stratégie de SNCF Réseau. Francesca Aceto conclut en souhaitant une bonne séance de travail aux participants.

Dans un second temps, Nicaya conseil (en charge de l'animation de l'atelier) rappelle les règles de travail et d'échanges à distance à respecter pour le bon déroulé de l'atelier sous un format numérique.

Après un tour de table des participants, Nicaya conseil présente le déroulement prévisionnel de l'atelier.

Nicaya conseil propose ensuite aux participants d'exprimer leurs **attentes et besoins par rapport à l'atelier** (le détail des attentes et besoins exprimés est fourni en Annexe 1). En synthèse les principales attentes exprimées portent sur :

- L'obtention d'informations et de réponses concernant les pratiques de SNCF Réseau (opérations de désherbage, d'entretien des talus et des voies non circulées), les produits de substitution et les alternatives au glyphosate (désherbage thermique...), les perspectives d'utilisation des voies ferrées inutilisées pour améliorer la biodiversité
- La mise à disposition des résultats d'études d'impacts et de dispersion des produits sur la pollution des sols, si celles-ci existent
- Le besoin d'échanger sur les conditions de maîtrise de la végétation et de respect de l'environnement (coupe d'arbres, pulvérisations excessives, ...)
- La garantie du respect strict de la réglementation sur les périmètres de protection rapprochée des forages d'eau potable

Nicaya conseil précise aux participants que s'ils souhaitent aborder d'autres thématiques que celles prévues pour l'atelier, ils peuvent formuler leur demande par e-mail à l'adresse concertation-egalim@reseau.sncf.fr le temps de la concertation. L'équipe de SNCF Réseau s'est engagée à donner suite aux différentes sollicitations.

SNCF Réseau présente ensuite le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée ainsi que les pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées par SNCF Réseau pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.

Cette présentation donne lieu à des demandes de clarification qui portent sur :

- **Les alternatives à l'usage des phytosanitaires**
 - Une participante s'inquiète du bien-être des animaux utilisés pour l'éco pâturage sur les talus.
 - SNCF Réseau précise que ces animaux appartiennent à des éleveurs ou des prestataires qui ont en charge le bien-être de leurs animaux.
 - Un participant demande quels sont les risques de l'acide pélargonique sur les cours d'eau et zones de captage.
 - SNCF Réseau confirme que l'acide pélargonique est irritant mais qu'il est sans rémanence dans l'environnement dans ses conditions normales d'utilisation.
 - Une participante souhaite savoir quelle sera la fréquence d'utilisation de l'acide pélargonique.
 - SNCF Réseau indique que l'acide pélargonique sera utilisé 1 à 2 fois / an selon les zones.
 - Un participant demande des précisions sur la matière active qui compose le désherbant à base d'acide pélargonique et d'un herbicide préventif de synthèse.
 - SNCF Réseau précise que l'acide pélargonique est la substance active de l'herbicide de biocontrôle et que l'herbicide préventif est de la famille des sulfonilurées, principalement le flazasulfuron.
- **Les pratiques de maîtrise de la végétation**
 - Un participant souhaite savoir à qui s'adresser pour solliciter l'entretien de talus, dans la zone de Bonneval.
 - SNCF Réseau indique qu'un plan de maintenance pour l'entretien des dépendances vertes a été défini en 2019. Ce plan prévoit un calendrier d'intervention échelonné dans le temps. Les travaux sont bien prévus mais tous ne peuvent être effectués la première année.
 - La Directrice territoriale SNCF Centre-Val de Loire, Francesca Aceto, a précisé en fin d'atelier qu'il est possible de la contacter à l'adresse mail suivante : francesca.aceto@sncf.fr

- Un participant demande si SNCF Réseau réalise des études sur les conséquences sur l'environnement de l'utilisation des produits phytosanitaires.
 - SNCF Réseau indique ne pas avoir la compétence pour effectuer ces études d'impacts qui sont réalisées par les agences européennes et les agences sanitaires, par des évaluations toxicologiques et éco-toxicologiques des produits. Suite à ces évaluations, les autorisations de mise sur le marché, assorties de prescriptions d'utilisation des produits, sont accordées.
- Un participant demande s'il serait possible de réaliser des études d'impacts complémentaires indépendantes.
 - SNCF Réseau indique que la réalisation d'études sur les conséquences de son activité sur l'environnement est prévue sur des sites pilotes dans les années à venir.
- Un participant souhaite savoir pourquoi la SNCF souhaite arrêter l'usage du glyphosate alors que l'ANSES a laissé la possibilité de l'utiliser pour les voies ferrées.
 - SNCF Réseau explique qu'il s'agit d'un engagement du président de la SNCF, réitéré en octobre 2019 devant le Sénat.
- Un participant note que sur la ligne du BA (Le Banc à Argent) à Selles Saint-Denis, le désherbage a été effectué l'an passé par des agents et non par un train désherbeur. La pulvérisation à base de lances lui apparaît comme une pratique à limiter.
 - SNCF Réseau explique que seul le désherbage des voies et pistes s'effectue par train désherbeur. Les traitements dans les abords s'effectuent ponctuellement et manuellement à l'aide de lances pour dévitaliser des repousses suite à des coupes. Cette pratique est limitée depuis 2020 par la réglementation EGALIM.
- Une participante note que la garantie de ne pas faire usage des produits phytosanitaires à proximité des cours d'eau et de ne traiter que lorsque les conditions météorologiques sont favorables ne lui paraît pas toujours être respectée.
 - SNCF Réseau indique qu'une enquête est en cours sur les opérations réalisées au Val de Choisille.
- Un participant, en attente de réponse de la part de SNCF Réseau depuis le 5 août, demande des précisions sur le non-entretien des voies, en particulier sur la ligne entre Loche et Buzançais, section qui n'est plus circulée à ce jour.
 - SNCF Réseau indique que des conventions ont été passées avec les communes ainsi qu'avec une communauté de communes pour

l'entretien de la végétation sur ces emprises ferroviaires, à leur demande.

- Un participant demande des précisions sur les voies désaffectées non entretenues passant à proximité d'habitations à Lucé où la présence de rats est notée. Il souhaiterait également obtenir des informations sur l'état du ballast.

2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants sont ensuite invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Après le partage des résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants indiquent les contributions qui leur semblent prioritaires.

Le détail des contributions priorisées en atelier est proposé en Annexe 2 de la présente synthèse.

2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

En matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires, les attentes des participants portent sur :

- La transmission d'une information complète et transparente sur les enjeux, la rémanence et les impacts réels sur la santé, les activités agricoles et l'environnement des produits utilisés, évalués à partir de contrôles indépendants
- L'information préalable sur le passage des trains désherbeurs
- La mise à disposition (sur un site internet par exemple) de la composition des produits utilisés à tel endroit et de la réglementation
- L'explication pédagogique de la démarche engagée par SNCF Réseau, des délais nécessaires, des avantages et inconvénients de l'acide pélargonique et de l'utilité des emprises ferroviaires comme couloirs de biodiversité
- Le travail en commun à engager avec la profession agricole

2.2.2 Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

En matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires, les attentes des participants portent sur :

- La mise en place d'un comité d'experts indépendants pour étudier les solutions et alternatives efficaces et en informer la population
- L'engagement de SNCF Réseau à respecter la réglementation, les conditions d'utilisation des produits, à arrêter progressivement d'utiliser des produits phytosanitaires et à utiliser les produits les moins nocifs
- Le développement de pratiques alternatives complémentaires : plantation de haies, traitement mécanique, notamment en zone urbanisée, buses anti-dérives sur les trains, eau bouillante, salage hors zones de captage, ensemencement choisi, infra-rouges pour détecter les adventices...
- La pédagogie sur les types de produits utilisés (désherbants et non insecticides par exemple)
- La réalisation d'études d'impacts
- L'accès, sur un site internet par exemple, pour les riverains des voies, aux dates de passage des trains et aux produits utilisés à cet endroit
- L'adaptation des périodes de traitements aux activités humaines, aux saisons (hors floraison), aux conditions météorologiques

2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

En matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires, les attentes des participants portent sur :

- La poursuite, dans la durée, du processus participatif via la transmission d'éléments d'informations et des restitutions permettant un partage local et la formulation de nouvelles propositions
- L'information des citoyens sur les risques (santé humaine, environnement) afin de permettre des échanges éclairés
- La désignation d'un expert indépendant pour faciliter les échanges et désamorcer les tensions
- La mise à disposition d'un document engageant la responsabilité de SNCF Réseau sur le respect des exigences réglementaires
- L'engagement d'un travail avec le monde agricole pour partager les enjeux et les solutions envisagées

- La mise en place de moyens d'échanges et de conciliation, via un référent SNCF Réseau pour les mairies, un numéro d'appel, un médiateur..., permettant de faire entendre les préoccupations locales.

2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance, SNCF Réseau présente les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation jusqu'à fin octobre
- Processus d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra

2.4 Mot de la fin

Au terme de l'atelier, l'animateur demande aux participants un mot d'appréciation sur l'atelier.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Engagement
- Trop rapide
- Intéressant x3
- Avoir des réponses
- A suivre, bon début
- Avoir des réponses sur les propositions retenues et celles qui ne le sont pas
- Merci de l'organisation
- Savoir ce qu'en pensent les riverains
- Avoir un autre atelier pour mener une discussion
- A affiner, bon début
- Intéressant mais étonné du peu de participation
- Un atelier supplémentaire ne serait pas de trop
- Sujet traité de façon trop rapide et superficielle
- Laisser le temps au temps dans le processus participatif

3. Annexes

3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l'atelier

Les participants sont invités au début de l'atelier à exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion :

- Que les mairies et syndicats d'eau soient tenus informés des opérations de désherbages réalisées et aient la garantie du strict respect des arrêtés déclarant d'utilité publique des forages d'eau potable lorsque des voies ferrées se situent au sein des périmètres de protection rapprochée de forages pour de l'eau potable.
- Obtenir des informations et réponses sur le non-entretien des talus, parfois en surplomb, à proximité d'habitations qui provoquent des retours défavorables de la part des habitants à proximité.
- Obtenir des informations sur les produits de substitution au glyphosate et savoir si une autorisation pourrait être donnée par le gouvernement au réseau ferré national pour faire usage du glyphosate jusqu'à ce qu'une solution alternative convenable soit trouvée.
- Faire part de vive voix d'un non-respect de l'environnement, d'un abattage abusif d'arbres et d'exemples comme la pulvérisation abusive un jour de plein vent à proximité des habitations.
- Obtenir des informations sur les lignes de chemin de fer proches des habitations proches de la ligne de chemin de fer et savoir si des études d'impacts ont été réalisées afin de pouvoir transmettre des informations aux riverains
- Parler des possibilités envisagées sur les voies désaffectées pour améliorer la biodiversité
- Savoir si des études sur la pollution dans les sols ont été menées
- Obtenir une information concernant le désherbage thermique vapeur qui serait utilisé en Suisse mais ne pourrait pas l'être en France
- Savoir ce qui est fait par SNCF Réseau concernant les voies inutilisées et non entretenues et qui deviennent des friches et également des contraintes pour les riverains
- Obtenir des réponses de la part de SNCF Réseau

3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail sont consignées en séance. Elles sont retranscrites littéralement ci-après pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis). Les contributions sont classées par ordre décroissant de priorité.

3.2.1 Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires

Disposer d'une information complète : enjeux, impacts réels pour les riverains (pas uniquement ANSES), indépendante de la SNCF, sans sous-estimer les impacts sur la santé publique	4
Réglementation à expliciter	2
Prévenir les riverains/collectivités locales en amont de passage du train désherbeur	2
Disposer d'un site pour expliquer aux riverains et agriculteurs à proximité d'une voie afin de connaître les types de produits utilisés à proximité de chez moi : (ex. analyse des sols à mener sur demande)	2
Connaître les types de désherbants utilisés (en dehors du glyphosate) qui auraient des actions préventives sur la levée des graines	1
Emprises ferroviaires sont aussi des couloirs de biodiversité (« couleur vert » dans certaines régions). Ex : favorable aux lézards et serpents. Voie ferrée plus riche que certaine « parcelle extensive »	1
Passage « glyphosate » et « acide pélargonique » : avantages /inconvénients ?	1
Faire preuve de transparence	1
Travail commun à mener avec la profession agricole / même problématique	
Informier et distinguer « désherbant » et « insecticide » et expliquer la rémanence des produits	
Sécurité des agents SNCF et usagers du train à assurer également	
Expliciter que SNCF R a besoin de temps pour sortir du glyphosate	
Spot publicitaire : rassurer la population, amener à comprendre/pédagogie, image accroche plus facilement que le papier	

3.2.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Comité d'expert indépendant pour étudier les solutions les plus efficaces / éclairer la population → arbitrages dans l'intérêt de tous	4
Engagement à respecter très strictement la réglementation et les conditions d'utilisation	2
Produits désherbants / débroussaillants → pas de pesticides / insecticides utilisés en ferroviaire : à expliquer / informer	2
Études d'impacts	2
Arrêter progressivement les produits phytosanitaires	1
Utiliser les produits les moins concentrés en pesticides	1
Buses anti-dérives / récupérateurs à installer sur les trains	1
Planter des haies pour faire barrage	
Passer en mécanique sur les tronçons qui traversent les villages	1
Quand riverains proches des voies, avoir un site pour que ces riverains soient informés de quand les traitements sont effectués et de quels produits sont utilisés – Site simple : « je vois la voie qui va être traitée et avec quoi, sous quelle forme ?... »	1
Ensemencement des voies à développer, en se rapprochant du monde viticole	1
Traiter à certains horaires → quand il y a le moins de monde possible	
Utilisation d'eau bouillante	
Utiliser le salage hors des zones avec nappes phréatiques	
Traiter sur certaines périodes (hors floraison...)	
Avoir un site de conciliation et d'information	
Attention au déversement d'eau bouillante → dangereux	
Il existe un système à infra-rouge qui détecte la présence d'adventices permettant de ne pas traiter toute la largeur de la voie	
Privilégier le travail humain, traitement mécanique là où des produits phytos sont encore utilisés	
Processus participatif qui demande du temps	
Respect strict des EPI et des délais de rentrée	
Traiter quand il n'y a pas de vent	

3.2.3 Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Donner le temps au processus participatif, en donnant les éléments pour le comprendre, et rendre compte pour permettre un partage local et un retour de propositions	3
Trouver de l'information sur les risques (y compris santé humaine, environnement, ...) pour être en mesure de faire un arbitrage équilibré, et écouter jusqu'au bout – de façon majoritaire, les citoyens sont capables de juger lorsqu'on leur apporte un élément de réponse.	3
Un expert indépendant pour les échanges, et pour potentiellement désamorcer les tensions	3
Être systématiquement informé des opérations de maintenance sur les voies à proximité des forages et des périmètres de captage, et un document engageant la responsabilité de SNCF Réseau sur le respect des exigences réglementaires	2
Engager un travail/ une coordination avec les syndicats représentatifs du monde agricole, pour partager les enjeux, et les solutions	1
Un accès simple à la conciliation, avec différents échelons, qui peuvent commencer par le chef de gare, puis faire intervenir des médiateurs, ...	1
Les mairies peuvent jouer un rôle de facilitation – ce sont généralement les premiers interlocuteurs. Il faut en face un interlocuteur référent SNCF Réseau pour les mairies, un numéro auquel on répond afin d'être en mesure de relayer l'information.	1
Comment mettre en équation l'enjeu de sécurité des agents / des circulations et l'enjeu de pollution sur les riverains – que les modalités de conciliation ne s'arrêtent pas aux stricts enjeux de sécurité pour prendre en compte la demande des riverains et personnes intéressées (par exemple, agriculteurs qui auraient des ruches à proximité)	
A partir du moment où l'on peut remarquer un enjeu de protection de santé / environnement, pouvoir faire entendre ses préoccupations – que ce soit en tant que citoyens – riverains – personnes concernées ou en tant qu'élus ?	
Informers les riverains sur les passages de traitement – soit sous forme d'abonnement, soit via les mairies pour les personnes n'ayant pas internet	

3.3 Annexe 3 : liste des participants

Participants :

- Vincent Leroy, représentant de M. Lesny
- Bernard Eliaume
- Laure Lagarrigue
- Jacques Brisou
- Philippe Coupechoux
- Jean-Michel Huctin
- Michel Thiery
- Yasminka Zak
- Christophe Pivot



- Guy Janvrot
- Bernard Gaultier
- Thomas Barré
- Brigitte Ballard
- Jean-Marie Beauvais
- Monique Leprat
- Éric Jubert
- Jérôme Bourgoïn

SNCF Réseau :

- Francesca Aceto
- Martin Bouysse
- Jean-Christophe Fourre
- Sophie Teton
- Jean-Pierre Pujols
- Christophe Haissant
- Christophe Karlin

Nicaya Conseil :

- Laurence Gontard
- Blandine Périchon
- Jennifer Williamson
- Elise Ribardière

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation

